

CONTRÔLE DE L'APPLICATION

ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE

Février 1990

ENTRE LE CANADA ET LES ÉTATS-UNIS

1.0	INTRODUCTION	1
2.0	MISE EN ŒUVRE, LES DÉVELOPPEMENTS TECHNIQUES ET LÉGISLATIFS	3
2.1	Loi et les règlements d'application	3
2.2	Les mesures appliquées aux frontières	4
2.2.1	Droits de douane et classification tarifaire	4
2.2.1.1	Taux de droits	4
2.2.1.2	Classification tarifaire	6
2.2.1.3	Règles d'origine	6
2.2.1.4	Tourisme	7
2.2.2	Autorisation de séjour temporaire	8
2.2.3	Règlement des différends	9
2.2.3.1	Différends actuels	10
2.2.3.2	Listes de mesures spéciales	13
2.2.3.3	Règles de mesure	14
2.3	La Commission mixte du commerce canado-américain	14
2.3.1	Comité spécial sur l'industrie automobile	16
2.3.2	Groupe de travail sur les subventions et les recours commerciaux	20
2.3.3	Réduction accélérée des droits	21
2.3.4	Groupe de travail sur l'agriculture	22
2.3.5	Secrétariat de la Commission	24
2.4	La surveillance de la mise en œuvre	25
2.4.1	Organisation du ministère des Affaires extérieures	26
2.4.2	Autres ministères fédéraux	27
2.4.3	Consultations	28
2.4.3.1	Formation d'un groupe binationnel indépendant	29
2.4.3.2	Rapport interne au Comité sénatorial permanent des affaires étrangères	30
2.4.3.3	Étude de faisabilité d'Informetrix	31
2.4.4	Gouvernements provinciaux	33
2.4.4.1	Barrières commerciales provinciales	34
2.4.5	Organismes non gouvernementaux	34
2.5	Les États-Unis	36
2.5.1	Législation et réglementation	36